

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 15 décembre 2016

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016

2016 DAE 236 Subvention (270 000 euros) et convention avec l'association Réseau Entreprendre Paris (10^e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-3 et les suivants ;

Vu le projet en délibération en date du 29 novembre 2016 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention à l'association Réseau Entreprendre Paris (10^e) et de l'autoriser à signer une convention avec cette association ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5^e Commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Réseau Entreprendre Paris.

Article 2 : Une subvention d'investissement de 270 000 euros est attribuée à Réseau Entreprendre Paris domiciliée 32, rue du Faubourg Poissonnière La Filature Bâtiment 5 (10^e) (SIMPA n° 51101 / 2016_04013) au titre de l'exercice 2016.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 204, rubrique 90, nature 20421 du budget d'investissement de la Ville de Paris relatif à l'autorisation de programme 4982 de l'exercice 2016 et suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO